

DECISION DU PRESIDENT

Objet : Marché de fourniture d'un outil de gestion de dette et d'un accompagnement à la contractualisation d'emprunt sous forme d'abonnement annuel

Le Président de la Métropole du Grand Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1 ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8 modifiée,

Vu la délibération CM2020/07/20/04 du Conseil de la métropole du 20 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux d'un montant inférieur aux seuils communautaires applicables aux collectivités territoriales en vigueur ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »;

Vu l'arrêté du président n°2020-122 du 1er octobre 2020 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Considérant la nécessité de passer un marché de fourniture d'un outil de gestion de dette et d'un accompagnement à la contractualisation d'emprunt sous forme d'abonnement annuel, afin de piloter l'encours de dette métropolitain et de bénéficier d'un accompagnement expert dans la passation d'éventuels contrats d'emprunts complémentaires ;

Considérant qu'au terme d'une procédure avec mise en concurrence préalable sans publicité en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8, modifié par décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019, du code de la commande publique, l'offre du cabinet Finance active a été retenue,

DECIDE

Article 1er : La conclusion du marché relatif à la fourniture d'un outil de gestion de dette et d'accompagnement à la contractualisation d'emprunt par voie d'abonnement annuel, avec le cabinet Finance active situé Rue Notre Dame des Victoires 75003 PARIS, à compter du 15 mars 2021 pour une durée maximale de 3 ans fermes et un montant forfaitaire de 15 700 € HT (comprenant un montant annuel de 4 900 € HT soit 5 880 € TTC, auxquels s'ajoutent la première année d'exécution 1 000 € HT soit 1 200 € TTC de frais de mise en service).

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France
- Monsieur le comptable public

Fait à Paris, le **28 FEV. 2021**

Le président de la métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire du Rueil-Malmaison

